

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 11 octobre 2024, s'est réuni le 17 octobre 2024 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 14

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CERÉZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Monsieur Pierre-Yves LE BOUDEDEC, Conseiller municipal, absent à partir du bordereau n°10,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Monsieur ORTEGA Pedro, membre de la CFDT retraités,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, personne qualifiée.

ABSENTS EXCUSÉS : 3

- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal, pouvoir donné à Mme LE DOUSSAL,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal, pouvoir donné à Mme CERÉZ,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée.

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

N°DS20241009

MAINTIEN A DOMICILE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC UNIS-CITE

L'association Unis-Cité est pionnière du Service Civique des jeunes en France. Son ambition est de permettre à des jeunes de différents horizons et quels que soient leurs origines ou leur projet d'avenir, de consacrer une année de leur vie à la solidarité.

L'association du Morbihan développe un programme « Solidarité Séniors » visant à stimuler « le lien social intergénérationnel, de réduire l'isolement des personnes âgées, de favoriser le bien-être et le bien vivre des personnes âgées dans leur environnement, de stimuler leur activité physique via par exemple des outils numériques ».

Les objectifs de ce programme entrent dans le projet du CCAS de lutter contre l'isolement des personnes âgées et de développer notamment les visites de convivialité démarrées en 2023 par un agent du CCAS.

La coopération avec Unis-Cité et l'intervention de jeunes volontaires en service civique permettraient de développer les visites à domicile voire d'initier de nouvelles actions collectives luttant contre l'isolement social des personnes âgées.

Les conditions de mise en œuvre de ce partenariat sont les suivantes :

- mobilisation de volontaires par binôme sur Hennebont le mercredi après-midi sur la période du 20 novembre 2024 au 4 juin 2025
- identification d'un référent du CCAS qui sera Marie-Laure JESTIN
- repérage des personnes âgées isolées par le CCAS
- l'équipe du Pôle Maintien à domicile du CCAS facilite la rencontre ainsi que le lien de confiance avec les volontaires
- mise à disposition des volontaires par le CCAS d'un lieu pour la préparation des visites et animations collectives.

Le recrutement, la formation et la rémunération des jeunes volontaires sont assurés par Unis-Cité.

Une participation financière du CCAS est sollicitée sous forme de subvention pour notamment la prise en charge des frais de déplacements des volontaires et autres frais liés à l'organisation d'animations collectives.

En cas de signature de la Convention de partenariat, le montant de cette participation sera proposé au vote lors du Conseil d'administration de décembre. La proposition nécessite d'être affinée et sera faite en fonction des possibilités du budget sur la fin de l'année.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la volonté du CCAS d'Hennebont de mener des actions de lutte contre l'isolement social des personnes âgées,

Vu la proposition de coopération de l'association Unis Cité du Morbihan,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➔ D'APPROUVER les termes de la convention de partenariat proposé par l'association Unis Cité du Morbihan,

➔ D'AUTORISER la Présidente du CCAS à signer ladite convention et tout autre document y afférent.

Pièce jointe :

Annexe N°4 - Projet de convention de partenariat avec Unis-Cité.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr